Image not found or type unknown

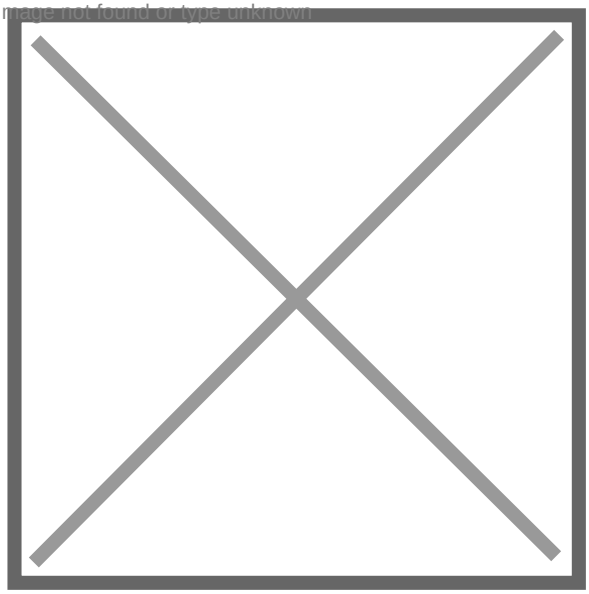

Plainte pour insultes, que faire ?

Par **binocle**, le **26/08/2009** à **19:00**

Bonjour,

Un week end, j'ai eu un différent avec mon voisin pour une histoire de stationnement dans un parking commun. J'ai donc décalé ma voiture qui a ses yeux le gêné ...

Il m'a ensuite copieusement insulté suite à quoi jai répondu moi même par des insultes ... Je sais j'aurais pas du ...

Depuis on se parle plus, plus de probleme. Sauf que les gendarmes m'ont convoqué, il a porté plainte le lendemain pour insulte ....

Quel recours j'ai ? Je risque quoi ?

Par **citoyenalpha**, le **26/08/2009** à **23:59**

Bonjour,

soit vous dîtes la vérité et vous déposez plainte aussi. soit vous gardez le silence et vous attendez qu'ils abattent leur carte.

Restant à votre disposition.

Par **binocle**, le **27/08/2009** à **07:51**

Merci pour cette réponse rapide.

Pour porter plainte, il me faut un témoin non ? Car j'ai demandé au gendarme qui m'a reçu si mon voisin avait un témoin, et il m'a répondu non.

Ca m'a surpris, je ne pensais pas que l'on pouvait porter plainte sur sa seule bonne fois.

Par **citoyenalpha**, le **28/08/2009** à **01:47**

Bonjour

nul besoin de témoin pour déposer plainte.

Votre audition sera le seul moyeb pour le procureur de déterminer s'il convient de vous poursuivre ou de classer sans suite l'affaire.

Restant à votre disposition.

Par **Berni F**, le **28/08/2009** à **11:01**

Bonjour

Article R621-2 du code pénal :

"L'injure non publique envers une personne, lorsqu'elle n'a pas été précédée de provocation, est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 1re classe."

http://snipurl.com/rgc7r [www_legifrance_gouv_fr]

Dans votre cas, l'injure ayant été précédée de provocation, la plainte ne peut pas aboutir (sauf en cas de démonstration du contraire)

n'étant vous même, vraisemblablement pas en mesure non plus de démontrer que l'autre vous a injurié sans provocation (puisque pas de témoins), une éventuelle plainte de votre part n'aboutirait pas non plus.

ceci dit, vous pouvez toujours en déposer une afin d'espérer provoquer une convocation de ce monsieur (pour vous venger de celle que vous avez subi).

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

en tout cas, sans témoins, cette affaire ira très probablement nulle part... et de toute façon les conséquences potentielles ne se serait limitées qu'a quelques dizaines d'euros.

Par **binocle**, le **28/08/2009** à **17:37**

merci beaucoup !

Vous me rassurez ^^.

Autres question qui n'a rien à voir avec l'affaire ci dessus, c'est juste pour ma culture personnelle.

J'ai déjà entendu dire que le témoignage du conjoint ou concubin, ne peut pas être pris en compte ou à très peu de valeur vis à vis de la loi, est ce vrai ?

Par **binocle**, le **09/03/2010** à **15:44**

JE viens de voir les gendarmes pour cette histoire de plainte.

Alors je dois me présenter à la gendarmerie, j'ai droit à un rappel à la loi.

Je suis sur le derrière, y'a pas un témoin ni rien et je me prend un rappel ...

Qu'est que c'est exactement ?

Par **hadidu87590**, le **30/06/2011** à **22:42**

bonjour,
je vient de me faire insulter mon et ma mère par un jeune homme que je connais pas, il a aussi écrit des accusassions fausse. En sachant que j'ai enregistrer la conversation, j'aimerais porté plainte pour qu'il comprenne que ce qu'il a fait n'est pas anodin. Ce jeune homme et ses potes sont des vrais petits ....Merci de me dire exactement sur quoi est ce que je peut porter plainte, merci.
Cordialement.

Par **panthere44**, le **10/01/2012** à **20:17**

J'ai insulte la maitraisse de mon mari et elle ma insulte, sauf qu'elle a porte plainte,c'est l'hôpital qui se moque de la charite!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Perqo, je pense qu'elle fait ca pour recuperer de l'argent. Quels sont les conséquences que je peux avoir? Merci

Par **Berni F**, le **10/01/2012** à **22:55**

Bonjour,

quelques dizaines d'euro d'amende... si vous êtes effectivement poursuivie, ce qui n'est pas évident à mon avis.

Article R621-2 du code pénal :

L'injure non publique envers une personne, lorsqu'elle n'a pas été précédée de provocation, est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 1re classe.

Par **bernard62400**, le **03/10/2012** à **09:26**

pareil ma voisine fait que de m insulter me provoquer et le pire c'est elle qui dporte plainte contre moi et je suis convoquer
qui peux m'aider
merci d avance

Par **GÃ©gÃ©54**, le **09/11/2012** à **19:50**

Bonjour
Je me permet de répondre à cet article afin d'avoir un peu plus d'informations sur un problème me concernant.

Je suis victime, aujourd'hui, d'insultes venant d'une personne que je ne connais pas mais qui a écrit certaines choses blessantes sur son blog, me concernant, et concernant aussi d'autres personnes que je fréquente depuis peu.
Il a bien distingué chaque personne dans article.

J'ai dans un premier temps contacté l'hébergeur de ce blog, afin de lui signaler ce comportement, sachant que ce n'est pas le seul article présent, mais qu'il en existe d'autres tout aussi insultant, sur d'autres sujets et personnes différentes. J'attends une réponse de la part de l'hébergeur pour voir s'il compte faire quelque chose ou laisser courir.

Suivant sa réponse, j'ai dans l'idée de me rendre à la police afin d'y déposer une plainte pour insultes. J'ai lu sur le net que c'était punissable, d'une amende certes faible, mais qui je pense, si le travail de recherche est fait correctement et entièrement, fera peut être réfléchir la personne dans ses agissements à venir.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

J'aurais voulu savoir, mise à part cette petite amende (petite car 15€ c'est peu), s'il existe un autre recours, permettant d'aller plus loin dans la plainte ? Et donc savoir aussi, d'après les articles de loi, ce que la personne insultant risque ?

Sachez que cette personne se cache derrière un pseudonyme et juge les gens sans les connaitre, juste en les plaçant dans un même panier.

Merci d'avance pour votre réponse.

ps: mon pseudo ici c'est "Gégé54" pas les caractères ascii ^^ !

Par **Berni F**, le **10/11/2012** à **08:44**

Bonjour,

un blog étant "public", il s'agira là d'injure ou diffamation publique ce qui est beaucoup plus grave.

voir à partir de l'article 29 de la loi sur la liberté de la presse :

http://urls.fr/bgx

en ce qui concerne l'hébergeur, si il refuse de prendre des mesures et notamment de supprimer les contenus litigieux, c'est les article R625-10 et suivant qu'il faut invoquer.

http://urls.fr/bgy

par contre, il faut justifier de votre identité lors de vos demandes auprès de votre hébergeur (copie de carte d'identité par exemple) sinon, la contravention induite par un refus n'est pas constituée (il faut comprendre qu'ils ont le "droit" de refuser de répondre aux personnes qui leur envoie des messages sans justifier de leur identité)

Par **GÃ©gÃ©54**, le **10/11/2012** à **10:42**

Ok, je me suis quand même présenté, par le formulaire de saisie de ma requête, un peu comme ici je dirais, sauf qu'on devait y indiquer nos nom et prénom, mais je ne savais pas pour la carte d'identité, je vais quand même de ce pas refaire une requête avec cette information en plus pour que ça ai plus de poids.

Une autre petite question : le fait que je passe sous un pseudo, avec une adresse mail valide (certes un peu vieille mais que j'utilise encore, même si j'en ai une plus récente), et donc le fait qu'il utilise mon pseudo dans son article pour m'insulter, les articles de loi fonctionnent quand même ?
Car si par un pseudo, rien ne peut être fait, alors c'est la porte ouverte à tous le monde ?

Merci en tout cas pour votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Berni F**, le **10/11/2012** à **10:56**

les injures étant des contenus "illégaux", vous pouvez exiger leur effacement ; en justifiant de votre identité, vous les "obligez" à réagir. (vu qu'ils n'encourent une peine que dans ce cas de figure)

pour la qualification du délit d'injure publique, il n'est pas nécessaire que la personne visée par l'injure soit nommée expressément du moment qu'elle est identifiable.

un pseudonyme que vous utilisez est de nature à permettre votre identification je pense.

Par **GÃ©gÃ©54**, le **10/11/2012** à **11:44**

Oui le pseudo me correspond, même si sur Facebook, j'en possède un autre, on peut faire vite le rapprochement entre les 2 (ce ne sont pas 2 pseudo totalement différents).

Bon, bein, je vais donc re-signaler un abus, puisqu'il n'y a que ce moyen pour les contactes, avec en lien le scan de ma carte d'identité, ainsi que les explications. On verra déjà de ce coté là s'il se passe quelque chose.

Enfin, si toutefois le site proposant la création de ce type de blog, et donc les hébergeant, décide de ne rien faire, quel recours, mise à part peut être aller déposer une plainte à la Police, je peux faire ?

Par **Berni F**, le **10/11/2012** à **12:55**

si en leur demandant, ça ne fonctionne pas, je ne vois pas d'alternative à une plainte.

vous pouvez déposer plainte contre l'hébergeur sur la base du R625-12 du code pénal mais aussi pour injure publique contre l'auteur du blog.

Par **adam0050**, le **23/12/2012** à **03:22**

bonjour
le conjoint peut il etre temoin

Par **chloestamour**, le **02/01/2013** à **20:07**

Je suis victime d'injures, d'insultes sur plusieurs sites de petites annonces gratuites.
La personne mets des photos de singes avec mon nom.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Je me plaint au webmaster mais rien n'y fait et cela dure depuis quelques temps. J'ai mis en demeure la personne en esperant qu'elle enlève ses annonces injurieuses à mon égard mais au contraire elle en rajoute. Que dois-je faire pour qu'elle arrête? car elle se croit invincible derrière son écran.

Merci

Par **Veronica4480**, le **26/03/2013** à **18:48**

bonjour,
la nouvelle copine de mon ex copain m'a appelé, envoyé des sms, m'a laissé un message vocal menaçant et tres vulgaire et lui s'y est mis aussi par sms,à m'insulter et me dire des propos racistes..
Je suis allée au commissariat mais ils n'ont pas voulu que je porte plainte me disant que ma plainte n'était pas recevable et irait directement à la poubelle car moi aussi j'ai répondu par sms et que donc eux aussi pouvait porter plainte pour harcelement!
!c'est l'hopital qui se fout de la charité quand meme! car moi je suis restée très polie et ne les ai pas insultés..
la gendarmette les a appelés mais le soir, lui m'a dit au téléphone "tu crois que j'ai peur? je sais bien que ta pas pu porter plainte, ta gendarmette m'a bien dit que tu avais juste fait une main courante et que si je me tenais à carreaux y aura jamais de plaintes..donc c ce que je vais faire et tu vas voir dans quelques temps"
suite à cela j'ai envoyé des sms à sa petite amie en lui disant en gros "sachez que jai bien porter plainte contre vous, vous encourez ca et ca ..;" et bien le lendemain j'ai appelé la gendarmette pour lui demandé exactement ce qu'elle lui avait dit et je me suis faite engueulée!! la gendarmette ma dit "il m'a appelé ce matin pour me dire que vous avez envoyé des sms a sa copine etc..ne venez plus vous plaindre, vous n'aviez pas à faire cela, j'ai pas que ça à faire etc.."
en gros elle ne veut plus s'occuper de moi et tout me retombe dessus..mais moi je veux porter plainte, meme si ca n'aboutit pas, pour que tous les 2 soient convoqués..car là, sachant que y a quelque chose sur eux, là ils vont flipper et se tenir a carreuax..car lui est un fou et j'ai tres peur de ce qu'il est capable de me faire à moi, mon appart et ma voiture..je compte aller dans une autre gendarmerie, hors de mon département, en espérant que l'on prenne ma plainte mais apparemment on ne peut pas me le refuser si?? ..sinon je compte écrire au procureur de la rép, mais dois-je écrire au proc de ma région ou de la sienne? de plus sa nouvelle copine est en attente de ses papiers français, avec cette plainte ça devrait lui ralentir considérablement le processus de naturalisation non??je ne veux pas de l'argent de leur part mais vraiment qu'ils aient une bonne correction et voient que je ne me laisse pas faire.merci d'avnce pour votre aide à vous tous!

Par **Stentor**, le **24/05/2013** à **14:35**

Veronica4480,

Pour l'amour du ciel, espacez votre texte. J'ai arrêté de lire, j'en ai trop mal aux yeux.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Les gendarmes sont dorénavant obligés d'enregistrer votre plainte. Amenez tout ce que vous possédez avec vous. Ça devrait faire l'affaire.

Je pense plus à des appels intempestifs qu'à des injures publiques pour votre problème.

Par **Desabusee**, le **10/11/2013** à **10:40**

Bonjour,

Je souhaite porter plainte contre un automobiliste qui a craché sur ma vitre conducteur au feu, avant de me dire "ta mère".

Motif: je roulais sur la nationale (voie de gauche), quand j'ai réalisé que je frôlais les 70 au lieu des 50 j'ai voulu ralentir mais je n'ai pas pu car une voiture me collait. Cette personne était si près que je ne voyais même pas ses phares. Il a continué sur plusieurs mètres alors que le feu un peu plus loin était rouge et qu'il y avait une dizaine de voitures devant moi.

Il a essayé de me doubler à plusieurs reprises, mais la voie de droite était saturée, moi-même j'ai eu du mal à me rabattre à droite. Il a ensuite accéléré et s'est arrêté puisque le feu était rouge.

En arrivant à sa hauteur, j'ai vu qu'il ouvrait sa fenêtre passager. J'ai laissé la mienne fermée, décidant de ne même pas lui accorder un regard (et surtout parce-que par le passé, je me suis déjà fait cracher dessus par un homme qui remontait une file en face et avait failli provoquer un choc frontal...).

Voyant que je ne lui accordais pas d'attention, le conducteur a rapproché sa voiture de la mienne et m'a envoyé un crachat. J'ai ouvert ma fenêtre pour le féliciter, il m'a alors dit "ta mère". J'ai noté sa plaque, hier soir au téléphone la gendarmerie m'a dit que je pouvais porter plainte auprès du Commissariat.

Questions:

- pas de témoin, ma plainte peut-elle aboutir au moins pour une contravention ou des excuses?

- Est-ce que cela peut lui porter assez préjudice pour qu'il soit tenté d'envisager des représailles à mon encontre?

Merci.

Par **jesuisperdu1234**, le **02/02/2014** à **05:59**

Bonjour, il y a une eu dispute entre une mere et sa fille et la fille ma demander de me faire passer pour une mere pour regler leq histoire jai acvepter mais sous les insulte et les crie de la mere jai perdu mon sang froid, elle veut maintenant aller porter plainte,2amis etait avec

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

moi,la mere ne sais pas qui je suis jai raconter que ce n'etait pas moi pour les insulte et que javais preter mon telzphone qu'est ce que je risque si elle porte plainte? Si elle me retrouve? Il n'y a pas de temoin, juste un numero de telephone svp c'est urgent? Merci

Par **astrophysicus**, le **24/02/2014** à **21:48**

Bonjour,
J'ai appelé sos médecin pour avoir des informations suite au décès de mon oncle et je suis sur une standardiste qui me prenait du haut et qui m'a ensuite raccroché au nez.

J'ai rappelé le standard et je suis tombé sur une autre personne car j'étais enragé et je lui ai dit que la personne que j'ai eu avant elle est une salope et conne et elle m'a demandé de faire une réclamation ce que j'ai fait de suite en leur disant que c'est irrespectueux et que la personne qui m'a raccroché au nez est une salope.
Après ils ont déposé plainte.
Pourriez svp me dire qu'est ce que je risque et pourrais je porter plainte pour provocation?
Merci d'avance.

Par **Desabusee**, le **25/02/2014** à **19:58**

Bon courage... Moi ça fait 4 mois que j'attends une réponse sur ce site...

Par **breizh57**, le **04/04/2014** à **20:30**

Bonjour,
j'aimerai savoir est ce que le SMS à une valeur juridique ?
Merci

Par **louloute245**, le **10/04/2014** à **02:32**

Ma soeur c'est occupée des frais d'obsèque de mon frère
célibataire sans rien dire, a posé son dossier chez un notaire pour la succession et jamais elle n'a voulue communiquer le nom de ce notaire. Seulement deux ans après j'ai su qui était ce notaire.Succession bloquée par manque d'information de ma soeur. Après demande d'explications et renseignements, ma soeur a répondu par
courrier remplis d'injures.
Est-il possible de porter plainte pour difamation.
Je vous remercie de vos conseils.
J'en ai gros sur le coeur.
Amicalement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **thobey**, le **20/08/2014** à **18:45**

la mère de ma petite fille m'a insultée par des sms, j''ai 72 ans, j'ai l'intention de porter plainte pour insultes croyez-vous que ma plainte va aboutir. je ne demande pas d'indemnités, uniquement lui donner une leçon, surtout qu'elle a déjà été condamnée il y a 7 ans pour vol et fait de la prison, c'est pour cela que mon fils à la garde de l'enfant. mais à l'heure actuelle, elle veut récupérer la petite mais ce n'est pas une raison, puisque je suis sérieuse et je me suis toujours bien occupée de la petite lorsque mon fils travaille. merci pour votre réponse

Par **loulou73**, le **19/03/2015** à **19:33**

Bonjour
Suite a un conflit de voisinage sur une question de servitude de passage mon voisin n arrêté pas a l'occasion de nous insulter en lieu non public sans témoin

Depuis 2 ou 3 ans des que l'on sort sur notre terrain il met la musique assez forte, et régulièrement elle reste toute la journée dans un bâtiment non habite même en son absence !

comment puis je porter plainte c'est une gêne importante des que l on sort dehors. Un bruit permanent!
que faire dans ce genre de situation!!!
Merci
je renouvelle ma demande mon message sur massagerie était vide!

Par **loic res**, le **30/03/2015** à **21:10**

bonjour je sui accuzer aujourd hui de propo raciste non publique enver une collegue collegue en aret materniter ke je ne konnai meme pa et avev lakelle je ne travaillet me elle a entendu des on dit qui dise ke je les i.sultet el envisage de porter plainte et di avoit troi atestation dotre collegue ki disr lavoir entendu alor ke les otre non rien entendu vu ke je ne rien dis quest ve ke je riske ? merci

Par **kiaty78**, le **17/09/2016** à **03:24**

Bonjour,
Je me suis faite insultée,par mon ex petit ami parce que j'avais refusé d'avoir une relation sexuelle avec lui, est-il possible que je puisse déposé une main courante auprès du commissariat pour injure?
j'aimerais avoir des conseils
merci d'avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **evertuella**, le **06/03/2017** à **11:59**

On m accuse d avoir dit le mot salope et la police veut me voir il n y a pas de preuve et le jour ou ca eu lieu j etais convoque a la clinique donc c est faut et de plus j ai un temoin pour ce jour la quel risque pour soit disant ce mot salope que je me rappelle pas avoir dit au telephone ce jour la de plus ce jour la j etais convoquee en clinique pr un examen j ai ete operee 4 jours apres quel risque pour moi car cette femme a. Porte plainte pour ce mot que je n ai pas dit merci de votre reponse merci

Par **SJ4**, le **06/03/2017** à **13:33**

bonjour,
si vous êtes le seul destinataire d'un email, coup de téléphone, alors il ne peut pas y avoir injure, même non publique, voir http://www.loi1881.fr/courrier-diffamatoire-envers-destinataire

Par **evertuella**, le **06/03/2017** à **16:24**

Je dois me presenter demain a la police pour le proces verbal du 8 0ctobre pour une injure salope dite au telephone fixe or mon telephone fixe ne marche pas de plis ca fait plus de 5 mois et le 8 octobre j etais en examen a la clinique pour etre operee le 12 octobre je suis restee a la clinique puis a lhopital ensuite je n etais pas chez moi soit disant l insulte salope a eu lieu sur mon telephone fixe qui ne marche pas de plus je n etais pas chez moi et il y a un temoin dois je signer ce pri es verbal a la police que doije faire merci aidez moi car je ne sais pas qui m a fait ca le policier m a dit que l injure salope a ete faite par une femme depuis mon telephone fixe que doije faire ou dire devant ce proces verbal demain 5 mars 2017 mr xxxx de rueil malmaison qui a prepare le proces verbal merci de votre aide liliane pegoraro merci

Par **evertuella**, le **07/03/2017** à **11:05**

J attends votre reponse suite a ma demande evertuelle merci de me repondre cordialement a vous merci urgent liliane evertuella merci

Par **Visiteur**, le **07/03/2017** à **21:38**

Bsr,
Dans le cas d'une injure non publique, vous risquez quelques dizaines d'€ d'amende...

Par **Paco14**, le **28/12/2017** à **20:25**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonjour

Je viens d Insulter un televendeur de Free (et je ne suis même pas client...) suite à plusieurs appels j ai malheureusement perdu patience (et je le regrette) j ai décroché et je lui ai dis "d aller se faire enc..." et j ai raccroché il m a rappelé pour me dire qu il allait porter plainte et que les conversations étaient enregistrées
Je me suis excusé et expliqué que j étais excédé par tant d appels de leur part... il n a rien voulu savoir et m a raccroché au nez...
Que faire??? Que ce que je risque???
Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés